

Service instructeur

Direction de la Communication

**CONTRAT DE LICENCE RELATIF À L'UTILISATION DE LA MARQUE PARTAGÉE
ALSACE DANS LA COMMUNICATION DÉPARTEMENTALE.**

Résumé : A travers ses politiques, le Département du Haut-Rhin contribue à l'attractivité et au rayonnement de l'Alsace.

Il est proposé d'approuver le contrat de licence relatif à l'utilisation de la marque partagée Alsace dans la communication départementale et d'autoriser la Présidente à le signer.

Ce contrat de licence est établi avec l'Agence d'Attractivité Alsace.

A travers ses différentes politiques, le Département du Haut-Rhin contribue à l'attractivité et au rayonnement de l'Alsace.

Cette action de valorisation de l'Alsace peut concerner entre autres domaines d'activités : le sport, la culture, le patrimoine, le tourisme, l'environnement, la communication institutionnelle, les mobilités, la coopération transfrontalière...

La marque partagée Alsace se présente sous différentes formes, dont le "Acœur", nom communément donné au signe distinctif graphique de la marque Alsace.

Aussi est-il proposé que le Département intègre le "Acœur" dans sa communication. Ce signe distinctif graphique pourra être apposé aux côtés d'autres logos, dont le logo institutionnel du Conseil départemental du Haut-Rhin, selon les opportunités de communication et en cohérence avec la nature des publications, la destination des supports édités et les différentes thématiques abordées.

L'objectif pour le Département est de participer ainsi directement à la visibilité et à la promotion des valeurs de l'Alsace telles qu'elles sont précisées dans le contrat de licence : Excellence & Pionnier, Humanisme et Citoyenne du Monde, Intensité et Plaisir, Equilibre et créateur de liens, Optimisme et Pragmatisme.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'approuver le contrat de licence de la marque partagée « Alsace », joint au présent rapport, établi entre le Département et l'Agence d'Attractivité Alsace et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT